

Rentrée scolaire 2015
Constructions de trois pavillons modulaires durables
pour les collèges de Vers-chez-les-Blanc, Montoie et Chandieu

Demande de crédit d'ouvrage

Préavis N° 2015/08

Lausanne, le 22 janvier 2015

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Objet du préavis

Par ce préavis, la Municipalité sollicite un crédit de CHF 7'997'000.- destiné à la construction de pavillons scolaires durables et de qualité, permettant d'optimiser l'occupation des sites scolaires de Vers-chez-les-Blanc (ci-après VCLB), Montoie et Chandieu, en réponse à l'évolution de la démographie scolaire et de la demande en accueil parascolaire (APEMS). Ces pavillons, associés à d'autres travaux, devraient permettre d'assurer l'enclassement des élèves du cycle primaire (1-6P) pour la rentrée scolaire 2015 et les suivantes dans les trois quartiers précités.

Neuf salles de classes, une classe spéciale, une salle des maîtres, trois salles de dégagement et deux APEMS de 48 places viendront compléter l'offre existante. Le gain net effectif sera cependant inférieur, puisque les deux classes sises dans les vieux pavillons de Chandieu seront supprimées.

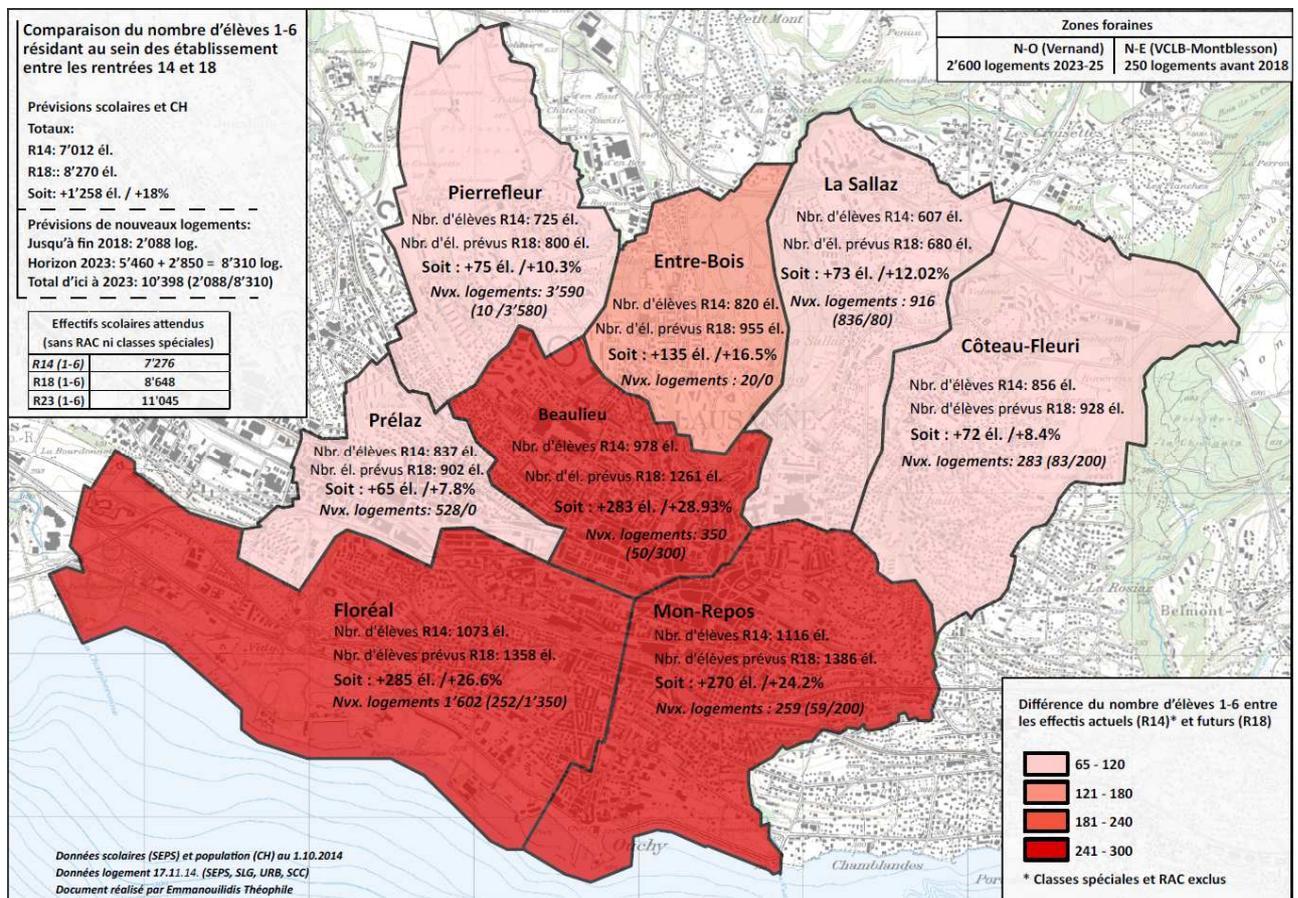
1. Eléments démographiques généraux

La croissance du nombre d'enfants est largement documentée, tant via les études statistiques qu'à l'occasion de plusieurs préavis ou réponses à des objets parlementaires. Il en est ainsi du préavis très circonstancié de janvier 2012 concernant la construction d'un pavillon similaire à Bois-Gentil. Cependant, malgré un travail pluridisciplinaire intégrant les informations des écoles, du contrôle des habitants, des statisticiens et des urbanistes (nouveaux logements à l'enquête), les prévisions fines demeurent aléatoires, surtout à l'échelle d'un quartier.

Notons, concernant les trois pavillons envisagés, que cette croissance n'a aucun lien avec la mise en œuvre de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et découle simplement de la démographie. On peut donc affirmer, même en cas de ralentissement économique, que les quelques salles de classes ou d'APEMS créées répondront à des besoins avérés. Lors de la rentrée scolaire 2014, 19 classes supplémentaires ont été ouvertes dans les bâtiments existants (pour un total de 720 classes).

Pour le moyen terme, une analyse de l'évolution des besoins a été effectuée en comparant les effectifs des élèves de 1 à 6P à la rentrée 2014 (R14), à ceux de la rentrée 2018 (R18). Elle s'est basée sur les enfants de 0 à 3.99 ans enregistrés dans la base de données du Contrôle des habitants (CH), selon les quartiers définis par les statisticiens, sans VCLB. Cette projection prend en compte également les nouveaux logements en construction, mais pas le solde migratoire. L'impact de ces deux paramètres est plus difficile à estimer. Cependant, si les tendances de ces dernières années se confirment, ils devraient plutôt occasionner une augmentation du nombre d'élèves.

La carte ci-après montre que la croissance démographique en 1-6P sera très impressionnante, et ce de manière quasi-certaine dès 2015. En effet, alors que les projections réalisées sur la base des volées de ces dernières années postulaient un plafonnement à 1'300 élèves de 1P, les démographes¹ envisagent une croissance allant de 1'400 en 2015 à plus de 1'600 élèves de 1P entrant dans le système scolaire en 2018, ceci tout particulièrement au sud et au centre ville. Au total, à l'échelle de l'école obligatoire (années 1-11), les projections montrent le besoin de créer 90 classes supplémentaires d'ici 2018.



Rappelons également que le taux de familles faisant appel à des prestations d'accueil est également en augmentation. De sorte qu'il est devenu indispensable de construire rapidement des écoles ou "campus scolaires" comprenant toutes les fonctionnalités attendues pour une journée à école continue (cf. art. 63 Cst-VD). Pour les écoles, le Plan des investissements prévoit une enveloppe de 8 millions de francs pour ces réalisations, ainsi que pour les pré-études sur d'autres sites à valoriser.

La stratégie de la Municipalité en matière de constructions scolaires sera présentée de manière plus complète dans le cadre de la réponse au postulat interpartis déposé par M. Julien Eggenberger. Elle sera centrée sur l'optimisation du potentiel des sites existants, plutôt que sur l'occupation de nouvelles parcelles, hormis dans les nouveaux quartiers, à commencer par celui des Fiches. La conséquence de cette approche est le recours tantôt à des structures pavillonnaires durables pour les petites entités (4 à 6 salles), tantôt à des structures classiques pour les projets de plus grande ampleur. Le fait que les solutions modulaires soient désormais de bonne qualité énergétique et phonique a conforté ce choix.

2. Besoins scolaires et d'APEMS dans les trois quartiers concernés

Comme présenté sur la carte de la page 2, les besoins scolaires actuels sont très différents selon les secteurs de la ville, ce que confirme la statistique de la rentrée 2014. Cette situation a d'ailleurs parfois conduit à un excès de prudence, comme on le voit avec VCLB où l'agrandissement achevé en 2012 par rehaussement du bâtiment principal s'avère déjà insuffisant.

2.1. Le secteur Vers-chez-les-Blanc (VCLB) – Chalet-à-Gobet

Dans ce quartier caractérisé par un tissu urbain plus dispersé qu'au centre, nous nous sommes d'abord interrogés sur le site à développer. La fermeture des classes vertes de l'Arzillier en juillet 2014, sises sur la commune d'Épalinges, a donné l'occasion d'étudier deux variantes : la valorisation du site de l'ancienne école du Chalet-à-Gobet, ou la densification de celui de VCLB.

Une étude comparative a ainsi mis en évidence que :

- les déplacements seraient moins longs et compliqués à gérer en concentrant les classes à VCLB ;
- le site du Chalet-à-Gobet pose des problèmes de nuisances sonores en raison de la proximité de la route de Berne; alors que celui de VCLB pose certes des problèmes de gestion de la circulation sur le carrefour principal, mais qui demeurent solubles ;
- pédagogiquement, il est plus fonctionnel de constituer une entité de 12 classes à VCLB, ce d'autant qu'elle fonctionne déjà bien, y compris dans sa relation avec la dynamique association de quartier ;
- la mise sur pied d'une offre complète d'accueil parascolaire – matin, midi et après-midi – est plus aisée sur un même lieu ;
- dans les deux cas, l'affectation du sol ne pose pas de problème, mais que les parcelles de VCLB sont plus simples à valoriser ;
- même si elle n'est plus dans un état acceptable et devrait être rénovée à brève échéance, une vieille salle de gymnastique existe à VCLB, de même qu'un beau terrain "tout temps", contrairement au Chalet-à-Gobet.

En quelques chiffres, la situation de VCLB se présente comme suit

Ecole	Situation	Remarques
Situation actuelle	4 classes 1-2P pour 76 élèves 4 classes 3-4P pour 75 élèves 3 classes 5-6P pour 57 élèves	Utilisation de la salle d'activités créatrices manuelles (ACM) comme salle de classe.
Projection à 5 ans	12 classes, avec une tendance à une certaine stabilisation	Restitution de la salle d'ACM à son affectation initiale. Intention de pallier le manque de locaux de dégagement, et la salle des maîtres exigüe

Parascolaire		
Situation actuelle	96 enfants inscrits par jour (63 en 1P et 2P) (24 d'entre eux mangent à midi à l'antenne de l'Arzillier)	Obligation d'occuper une partie du hall de l'ancienne salle de gymnastique.
Projection à 5 ans	126 – 132 places soit 30 à 36 places en plus	Environ le 75% des élèves s'inscrivent à l'APEMS.

2.2. Le secteur de Montoie

Dans l'établissement de Floréal, la proximité des collèges de Montoie, des Figuiers et de Tivoli permet de les considérer comme un ensemble cohérent pour recevoir des élèves de 1 à 6P. Dans ce secteur, le fait que l'évolution démographique se décline différemment selon les quartiers s'illustre particulièrement au sud-ouest du Belvédère: collèges de Tivoli (+1 classe à la rentrée 2014), Malley, Figuiers (+1), Montoie et Montriond (+2), où les besoins augmentent plus rapidement que prévu. Notons en effet que pendant plusieurs années, le nombre d'élèves a diminué chaque année dans le secteur de Tivoli, suite également à des demandes de parents de regrouper l'entier de la fratrie dans le même bâtiment.

Force est de constater que le répit permis par les rééquilibrages dans le quartier et la reprise du collège de Tivoli fut de très courte durée, puisque tous les bâtiments sont à nouveau complètement occupés. Par ailleurs, la réorganisation des établissements primaires lausannois implique un changement d'habitude pour l'enclassement des élèves de 5-6P de la Bourdonnette. Jusqu'en 2013, les 2/3 de la volée se rendait à Malley et le dernier tiers aux Figuiers ou à Montoie. Dorénavant, l'entier de la cohorte se déplacera sur le site de Montoie-Figuiers, l'école de Malley étant rattachée à l'établissement de Prélaz dès 2015.

En quelques chiffres, la situation de Montoie - Figuiers - Tivoli se présente comme suit

Ecole	Situation	Remarques
Situation actuelle	<p>Montoie : 7 classes 1-2P 5 classes 3-4P 3 classes 5-6P</p> <p>Figuiers 2 classes 3-4P 4 classes 5-6P</p> <p>Tivoli 2 classes 5-6P</p>	<p>A Montoie, la loge du concierge, la salle de projection et les couloirs sont utilisés quotidiennement pour travailler avec des petits groupes d'élèves. La salle des maîtres ne permet pas d'accueillir l'entier des enseignants. L'APEMS occupe une salle de classe ainsi qu'un couloir. Les PPLS occupent également une classe et un bureau.</p> <p>Il n'y a plus aucun local disponible. L'appui et les cours intensifs de français sont donnés dans les couloirs. L'infirmière utilise la salle des maîtres pour son travail.</p> <p>L'APEMS utilise les salles de classes restantes pour accueillir les élèves en dehors des heures de classe.</p>

Projection à 5 ans	Ouverture de 6 classes supplémentaires	Agrandissement de la salle des maîtres exigüe de Montoie. Les bâtiments de Montoie et des Figuiers ont tout deux besoin d'un local de dégagement pour les cours.
Parascolaire		
Situation actuelle Enfants inscrits :	48 places à Montoie à midi 60 places à Ste-Thérèse à midi 24 places à Tivoli à midi	pour 150 enfants accueillis pour 30 enfants accueillis
Projection à 5 ans	24 à 36 places de plus à midi à Montoie (+ annexe Ste-Thérèse) 24 à 36 places de plus à midi à Tivoli	

L'analyse globale des possibilités du quartier a montré que c'est à Montoie que le potentiel d'implantation d'un pavillon était le meilleur.

Pour le parascolaire, en tenant compte de la simple évolution démographique, le besoin de créer 36 places supplémentaires sur le site du collège de Montoie s'avère nécessaire.

2.3. Le secteur de Chandieu

Le secteur le plus problématique de la rentrée scolaire 2014 fut celui de Montchoisi. L'augmentation du nombre d'élèves et de la demande de places en APEMS a été très importante, ceci dans un collège sans vraie possibilité d'extension. Cela conduisit, tout comme à VCLB, à transformer la salle d'ACM en classe régulière afin d'y accueillir une dixième classe. Il est à noter que les autres écoles de ce secteur (Croix-d'Ouchy, Elysée et Chandieu) sont pleines également. Pour ce dernier lieu, rappelons qu'il s'agit d'un pavillon de bois datant des années soixante et ne correspondant plus aux normes.

Effectifs et classes 1-6P

		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Montchoisi	<i>classes</i>	8	9	9	10 <i>via local d'ACT</i>	10 sans <i>local ACT</i>	10 <i>plein</i>	10 <i>plein</i>	10 <i>plein</i>
	<i>élèves</i>	143	175	181	190	190	191	195	200
Chandieu	<i>classes</i>	2	2	2	2	3	3	3	4
	<i>élèves</i>	40	43	39	37	57	60	60	83
Croix-d'Ouchy	<i>classes</i>	9	9	9	10	10	10	10	10
	<i>élèves</i>	179	182	180	196	195	202	202	196

On remarque que les effectifs du collège de la Croix d'Ouchy évoluent peu ces prochaines années (mais ne diminuent pas non plus). Dans le secteur Chandieu-Montchoisi, au contraire, entre 2014 et 2018, les effectifs devraient augmenter de 56 élèves, soit 3 classes supplémentaires. Deux classes sont

déjà indispensables à la rentrée 2015. Le local d'ACT a été transformé cette année scolaire déjà en salle de classe.

L'accueil parascolaire dans le quartier de Chandieu-Montchoisi doit répondre à une demande importante depuis deux ans (+12 enfants) et les perspectives à moyen terme montrent que l'accroissement des besoins se poursuivra. La structure APEMS de Montchoisi a une capacité d'accueil reconnue par l'Office d'accueil de jour et de l'enfance de 60 places. Pour la seconde année consécutive, le Service d'accueil de jour de l'enfance a dû déplacer 24 enfants au Centre pluriculturel d'Ouchy (CPO). Cette situation ne pourra pas perdurer, car l'APEMS du CPO voit également sa demande augmenter. Il est donc indispensable de planifier, à court terme, un espace d'accueil parascolaire de 36 voire 48 places supplémentaires dans le secteur Chandieu-Montchoisi.

3. Descriptif des travaux prévus

3.1. Considérations générales et aspects constructifs

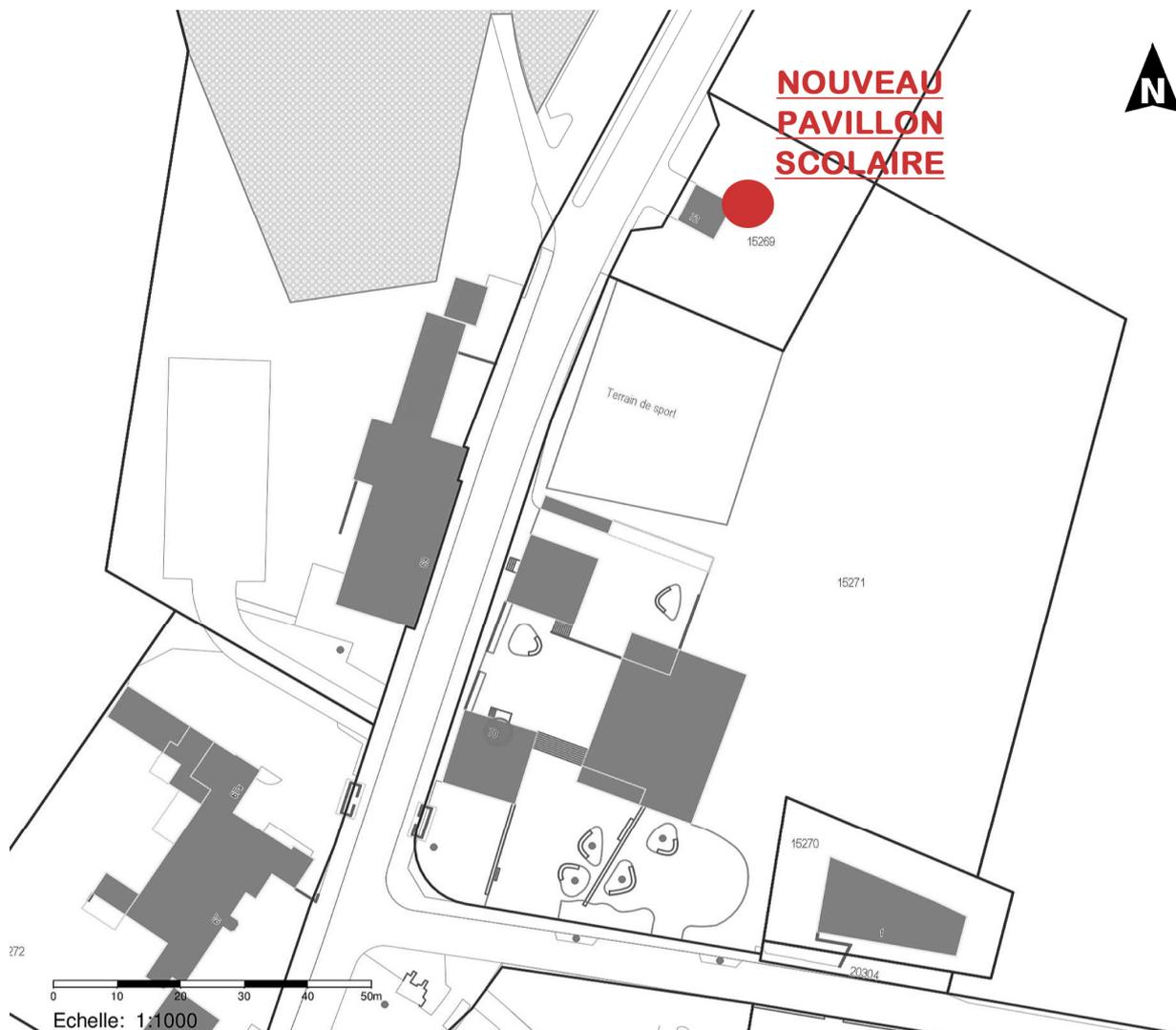
A l'instar du pavillon scolaire construit en été 2012 sur le site du collège de Bois-Gentil, il a été décidé d'avoir recours à des éléments modulaires préfabriqués. Cela permet de diminuer la durée de chantier, tout en proposant une construction de très bonne qualité. Le pavillon de VCLB respecte le plan partiel d'affectation n° 718 en vigueur sur les parcelles n° 15271 et 15269. Les pavillons de Montoie et Chandieu sont quant à eux conformes au plan général d'affectation (PGA) de la Commune de Lausanne. Les trois nouveaux pavillons répondent aux exigences de la nouvelle loi vaudoise sur l'énergie (LVLEne), entrée en vigueur le 1er juillet 2014. Ils seront équipés de panneaux photovoltaïques afin de couvrir 20% des besoins en électricité des pavillons. De plus, les bâtiments répondront aux exigences Minergie ECO. Cela a pour conséquence un confort thermique élevé ainsi qu'une qualité de l'air intérieur accrue exempte de polluant. Conformément à la volonté de la Ville de Lausanne, la toiture sera végétalisée afin de renforcer la biodiversité et favoriser la rétention d'eau.

3.2. Pavillon de Vers-chez-les-Blanc (VCLB) : le scénario retenu

Le programme, réalisé sur deux niveaux, répond aux besoins les plus pressants :

- le premier étage accueille deux classes supplémentaires de 72m² (permettant de rendre la salle d'ACM du bâtiment principal à son affectation originelle), ainsi qu'une surface de dégagement de 42m² - pour une demi-classe ou une salle des maîtres ;
- le rez accueille un APEMS de 163m², en remplacement de l'espace utilisé dans le hall de la salle de gymnastique. Il sera parfaitement localisé pour permettre l'accueil des enfants durant les trois moments de la journée. Il comprendra une cuisinette de finition permettant de servir des repas en liaison froide ;
- vu l'altitude, un couvert aménagé complètera le nouveau préau, offrant une continuité vers le terrain de sports tout temps.

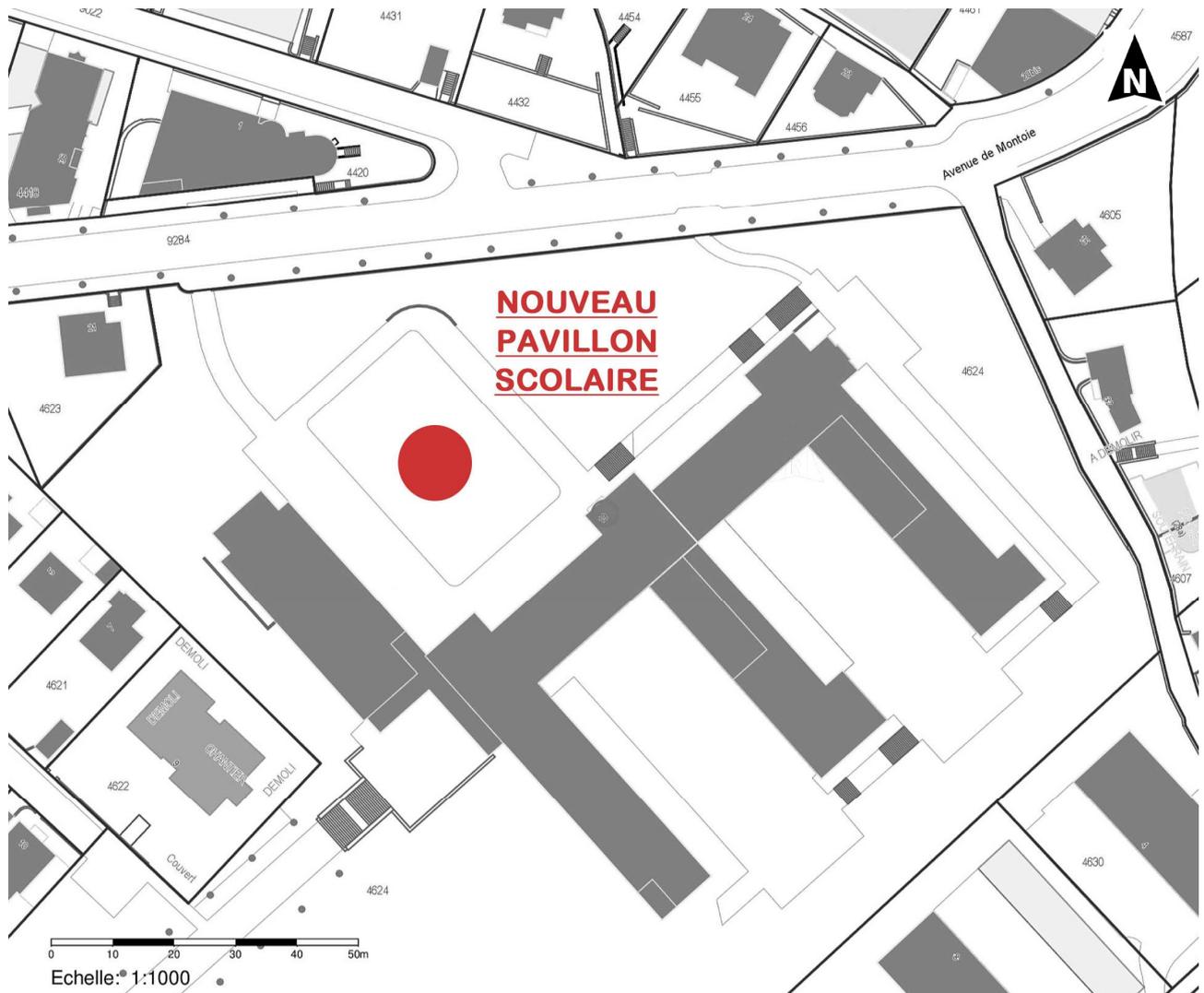
Pour l'exécution de ce chantier, le chalet situé sur la parcelle sera démoli.



3.3. Pavillon de Montoie : le scénario retenu

Le pavillon prévu est le même qu'à VCLB. Dans un premier temps, le pavillon sera principalement dédié à l'enseignement, voire aux prestations péda-go-thérapeutiques. Il offrira donc 3 classes de 72m², 1 salle spéciale de 91m², et la salle de dégagement de 45m². Dans un second temps, il pourra être équipé d'une cuisinette pour les besoins d'un APEMS.

La réorganisation des surfaces extérieures comprend l'aménagement d'un préau scolaire avec un couvert intégré, ainsi que la réorganisation du parking, de manière à éviter que les voitures ne viennent jusque dans la cour de l'école.



3.4. Pavillon de Chandieu : le scénario retenu

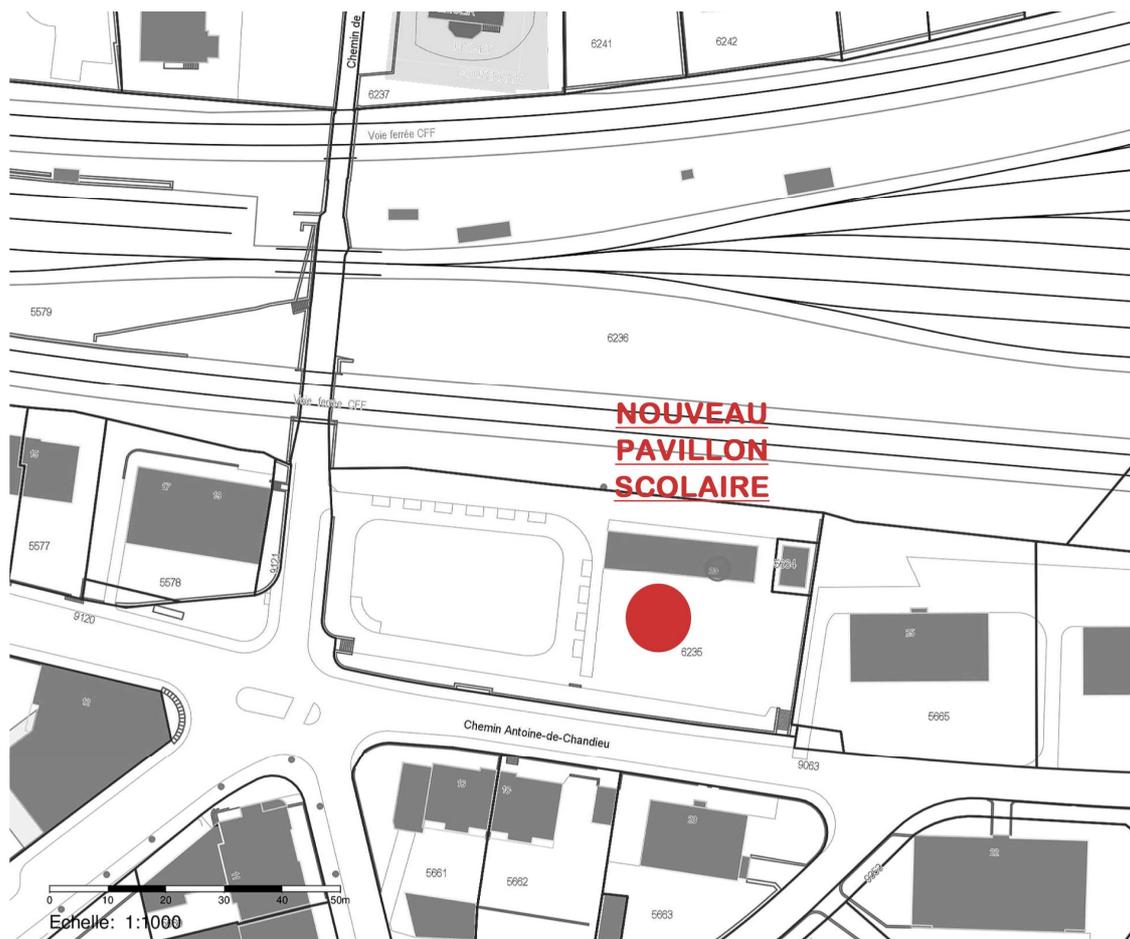
Il a été décidé de supprimer les anciens pavillons de bois non conformes et de construire une école de quartier. Les possibilités d'implantation d'un nouveau pavillon ont été fortement réduites en raison des contraintes de la parcelle, à savoir :

- la proximité des voies CFF (avec construction en cours de murs anti-bruit) ;
- l'existence d'un transformateur électrique devant être maintenu ;
- la déclivité entre la parcelle de l'école et la rue ;
- les bâtiments locatifs voisins ;
- le fait que, selon le Plan général d'affectation, la moitié ouest de la parcelle est inconstructible, puisqu'elle figure en « zone de parc et espaces de détente ».

Finalement, l'étude de plusieurs variantes a permis d'aboutir au programme suivant :

- un APEMS de 48 places avec cuisinette (d'une surface totale de quelque 140m²) ;
- 4 salles de classes de 72m² ;
- une salle des maîtres, à usage polyvalent (ex. pour cours intensifs de français) ;
- un bureau collectif pour les enseignant-e-s.

Signalons que ce programme génère un gain net d'une classe seulement, au vu de la suppression des anciens pavillons de bois.



4. Appel d'offres

Le Service d'architecture, mandaté pour assumer l'ensemble des prestations d'architecte des phases de planification et de construction, a procédé à un appel d'offres en procédure ouverte pour la construction des deux pavillons modulaires de VCLB et Montoie. Une seule entreprise a déposé un dossier. Il s'agit de la même entreprise qui a réalisé le pavillon de Bois-Gentil, lequel accueille des classes depuis l'été 2012 et donne entière satisfaction.

5. Equipement

Les trois pavillons seront équipés de mobilier neuf, tant pour les classes que pour l'APEMS, avec un complément de matériel de nettoyage. Le mobilier actuel des deux salles du pavillon de Chandieu ayant plus de 40 ans, les éléments récupérables seront comme d'usage rénovés et stockés à Valency. Ces équipements se feront selon les standards cantonaux et selon les règles d'acquisition du Service achat et logistique Ville.

6. Contraintes du calendrier

Tout est entrepris pour que les pavillons de VCLB et Montoie soient achevés pour la rentrée d'août 2015. L'implantation du pavillon de Chandieu est beaucoup plus complexe, dans la mesure où il ne vient pas compléter un centre scolaire déjà existant (VCLB ou Montoie) mais constitue une nouvelle école. Cela signifie que tout le contexte légal, les raccordements aux réseaux, l'accessibilité au site et les équipements doivent être réinterrogés. Un travail de coordination avec les services concernés par le parc public voisin est également nécessaire. De plus, les études pour le site de Chandieu ont débuté plus tard et sont moins avancées, ce qui rend impossible un achèvement des travaux pour la rentrée scolaire d'août 2015.

En conséquence, des modules de type Portakabin devront être installés afin d'accueillir les classes existantes durant la phase préparatoire du chantier et pendant le chantier lui-même.

7. Coût des travaux

7.1. Pavillon de VCLB

Le coût des travaux a été calculé sur la base d'un appel d'offres rentré pour la construction des deux pavillons de VCLB et Montoie. Le reste des travaux a été calculé par le Service d'architecture. Les prestations d'architectes sont effectuées en interne par le Service d'architecture. Les honoraires y relatifs tiennent compte d'une réduction des prestations en raison du choix de construire deux pavillons identiques sur les sites de VCLB et Montoie et de la collaboration avec une entreprise spécialisée pour la fourniture des trois pavillons. Le montant global des honoraires du Service d'architecture représente un montant d'environ CHF 650'000.-, ils ne sont pas comptabilisés dans le tableau ci-dessous.

Le coût détaillé des travaux s'établit de la manière suivante:

CFC	11	Déblaiement, préparation du terrain (yc démolition)	CHF	120'000.—
CFC	12	Protection, aménagements provisoires	CHF	50'000.—
CFC	15	Adaptation du réseau de conduites existant	CHF	20'000.—
CFC	1	Travaux préparatoires, total intermédiaire 11 à 19	CHF	190'000.—

CFC	21	Gros œuvre I	CHF	1'495'000.—
CFC	22	Gros œuvre II	CHF	10'000.—
CFC	23	Installations électriques	CHF	25'000.—
CFC	25	Installations sanitaires (yc cuisine)	CHF	80'000.—
CFC	27	Aménagements intérieurs I	CHF	27'000.—
CFC	28	Aménagements intérieurs II	CHF	25'000.—
CFC	29	Honoraires (ingénieurs & spécialistes) (Honoraires Service d'architecture CHF 121'000.- non add.)	CHF	72'000.—
CFC	2	Bâtiment, total intermédiaire 21 à 29	CHF	1'734'000.—
CFC	4	Aménagements extérieurs	CHF	110'000.—
CFC	5	Frais secondaires	CHF	37'000.—
CFC	6	Divers et imprévus	CHF	30'000.—
CFC	9	Mobilier	CHF	175'000.—
CFC	4-9	Total intermédiaire	CHF	352'000.—
Total travaux Vers-chez-les-Blanc			CHF	2'276'000.—

7.2. Pavillon de Montoie

CFC	11	Déblaiement, préparation du terrain	CHF	80'000.—
CFC	12	Protection, aménagements provisoires	CHF	65'000.—
CFC	15	Adaptation du réseau de conduites existant	CHF	20'000.—
CFC	1	Travaux préparatoire, total intermédiaire 11 à 19	CHF	165'000.—
CFC	21	Gros œuvre I	CHF	1'475'000.—
CFC	22	Gros œuvre II	CHF	10'000.—
CFC	23	Installations électriques	CHF	25'000.—
CFC	25	Installations sanitaires	CHF	20'000.—
CFC	27	Aménagements intérieurs I	CHF	27'000.—
CFC	28	Aménagements intérieurs II	CHF	25'000.—
CFC	29	Honoraires (ingénieurs & spécialistes) (Honoraires Service d'architecture CHF 160'000.- non add.)	CHF	17'000.—
CFC	2	Bâtiment, total intermédiaire 21 à 29	CHF	1'599'000.—
CFC	4	Aménagements extérieurs	CHF	160'000.—
CFC	5	Frais secondaires	CHF	37'000.—
CFC	6	Divers et imprévus	CHF	30'000.—
CFC	9	Mobilier	CHF	182'000.—
CFC	4-9	Total intermédiaire	CHF	409'000.—
Total travaux Montoie			CHF	2'173'000.—

7.3. Pavillon de Chandieu

CFC 11	Déblaiement, préparation du terrain	CHF	100'000.—
CFC 12	Protection, aménagements provisoires	CHF	40'000.—
CFC 15	Adaptation du réseau de conduites existant	CHF	15'000.—
CFC 1	Travaux préparatoires, total intermédiaire 11 à 19	CHF	155'000.—
CFC 21	Gros œuvre I	CHF	2'225'000.—
CFC 22	Gros œuvre II	CHF	32'000.—
CFC 23	Installations électriques	CHF	45'000.—
CFC 25	Installations sanitaires (yc cuisine)	CHF	65'000.—
CFC 27	Aménagements intérieurs I	CHF	62'000.—
CFC 28	Aménagements intérieurs II	CHF	45'000.—
CFC 29	Honoraires (ingénieurs & spécialistes) (Honoraires Service d'architecture CHF 370'000.- non add.)	CHF	50'000.—
CFC 2	Bâtiment, total intermédiaire 21 à 29	CHF	2'524'000.—
CFC 4	Aménagements extérieurs (yc réfection accès chantier)	CHF	220'000.—
CFC 5	Frais secondaires	CHF	42'000.—
CFC 6	Divers et imprévus	CHF	182'000.—
CFC 9	Mobilier	CHF	255'000.—
CFC 4-9	Total intermédiaire	CHF	699'000.—
Total travaux Chandieu			CHF 3'378'000.—

7.4. Portakabin provisoires de Chandieu

Les coûts sont établis sur la base d'une estimation effectuée par le Service d'architecture.

CFC141.5	Construction légère préfabriquée		
CFC 1	Travaux préparatoires, total intermédiaire 11 à 19	CHF	170'000.—

7.5 Résumé des coûts

Pavillon de VCLB	CHF	2'276'000.—
Pavillon de Montoie	CHF	2'173'000.—
Pavillon de Chandieu	CHF	3'378'000.—
Portakabin Chandieu (yc. remise en état terrain)	CHF	170'000.—
Total 3 pavillons	CHF	7'997'000.—

Ce devis est indexé à 102.6 points de l'indice lémanique des prix de la construction du 1^{er} avril 2014 (base octobre 2010 = 100). Il inclut une partie du compte d'attente (5800.581.599) pour CHF 60'136.30.

Le montant du présent crédit figure au plan des investissements pour les années 2015-2018 à hauteur de CHF 8'000'000.-.

Total net	45.2	673.5	673.5	673.5	673.5	673.5	3'412.7
------------------	-------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	----------------

9. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les dispositions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2015/08 de la Municipalité, du 22 janvier 2015;
ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 7'997'000.- destiné à la construction de pavillons scolaires durables à Vers-Chez-les-Blanc, Montoie et Chandieu ;
2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges d'intérêts et d'amortissement y relatives, respectivement sous les rubriques 5800.390 et 5800.331 du budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, Service des écoles primaires et secondaires ;
3. de balancer CHF 60'136.30 du compte d'attente 5800.581.599 ouvert pour couvrir les frais d'études, par prélèvement sur le crédit prévu au chiffre 1 ci-dessus.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Sylvain Jaquenoud